



## **Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2021**

### **C.C.A.S. DE BEUVRAGES**

---

#### **Sommaire**

- ▶ **1 Le cadre général du budget 2021**
- ▶ **2 La section de fonctionnement**
- ▶ **3 La section d'investissement**
- ▶ **4 Les données synthétiques du budget 2021**
- ▶ **5 Conclusion**

---

#### **1 - Le cadre général du budget 2021**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif (BP) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Beuvrages ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

### 1-1 Le principe :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il doit respecter les principes budgétaires à savoir ; annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est précédé par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président du CCAS est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile, 2021 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, le CCAS est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il s'agit d'un établissement public administratif communal qui a son propre budget. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.

### 1-2 Le budget primitif 2021 du CCAS de Beuvrages :

Le budget primitif 2021 a été voté le 13 avril 2021 par le conseil d'administration du CCAS. Il a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire acté par la délibération 2021 04 03 du 1<sup>er</sup> avril 2021. Il reprend les résultats de l'année 2020 par suite de l'adoption du compte administratif 2020 et de l'affectation de son résultat de fonctionnement au BP 2021 en date du 13 avril 2021 (délibérations 2020 04 06 et 2020 04 06 bis). Il respecte les grands principes budgétaires et la réglementation en vigueur.

Il est consultable sur simple demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté ;

✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement par la recherche constante d'économies tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus et en privilégiant l'accompagnement financier ou humain des usagers du CCAS,

✓ d'atténuer l'impact des baisses de subventions, notamment celle du département concernant la référence du RSA.

Globalement, le budget primitif 2021 du CCAS est équilibré à hauteur de 384 000 €, pour la section de fonctionnement et de 27 892,49 € pour la section d'investissement ce qui représente un budget global de 411 892,49 €.

Le budget du CCAS est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui concerne le patrimoine spécifique du CCAS ; cette section est limitée à quelques acquisitions en matériel, mobilier ou logiciel.

En outre, le CCAS n'est pas impacté ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celui-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

## 2 - La section de fonctionnement

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

### 2-1 Les recettes de fonctionnement :

Outre le résultat reporté 2020 qui s'élève à 52 741,75 € (soit 14 % des recettes de fonctionnement), elles peuvent être regroupées en 2 catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

► **Des produits des services** (chapitre 70), pour 1 % des recettes ; il s'agit de la part des concessions funéraires revenant au CCAS et de la participation des usagers du CCAS aux aides sociales facultatives (Pass séniors),

► **Des diverses dotations et subventions reçues** pour 85 % de ces recettes (chapitre 74),

Les dotations ou subventions reçues proviennent des financeurs suivants ;

- *Le département* verse par convention une subvention d'un montant de 12 250 € pour les actions menées par le CCAS dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi « financement référence RSA »,
- *La Ville de Beuvrages* verse la principale recette du CCAS sous forme de subvention dite d'équilibre, et ce pour un montant total de 316 008,25 € ; Elle représente pour 2021, 95 % des recettes hors résultat reporté et 96 % du chapitre des dotations et subventions reçues (R74).

### 2-2 Les dépenses de fonctionnement :

► **Des charges à caractère général** pour 31 % des dépenses de fonctionnement, achats de matériel, et de fournitures, prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

- Les charges de fonctionnement de la structure ; peu significatives et essentiellement liées au fonctionnement quotidien de la structure, il s'agit des fournitures administratives, assurances et autres charges diverses du service,
- Les charges liées aux actions menées par le CCAS ; Les événements destinés aux personnes âgées de plus de 62 ans : le banquet, le colis, la semaine bleue et l'après-midi dansant, mais également Octobre rose, l'atelier des saveurs, l'atelier d'insertion sociale et le chantier éducatif.

► **Des charges de personnel et frais assimilés** pour 58 % des dépenses, représentant les dépenses liées au personnel du CCAS (chapitre 012).

Il est à noter une sensible augmentation due à la création d'un poste supplémentaire.

► **Les autres charges de gestion courante** (D65), pour 10 %.

Il s'agit principalement des aides sociales facultatives ;

- Les chèques d'accompagnement personnalisé,
- Les aides aux services et transport.

Ce chapitre prévoit également cette année, comme en 2020, une nouvelle formation spécifique à destination des membres du conseil d'administration nouvellement élus.

Enfin, le BP 2021 prévoit également des dépenses d'importance moindre ;

► **Des charges exceptionnelles** (D67), pour 1 % des dépenses en prévision d'annulations possibles de titres de l'exercice antérieur (par exemple, reversement de subvention reçue).

► **Des amortissements** de l'exercice 2021, pour 1 194,36 €, qui par un jeu d'écritures d'ordre deviennent des recettes d'investissement.

### 3 - La section d'investissement

Cette section est de faible valeur ; elle est limitée à quelques écritures, n'est alimentée que majoritairement par l'excédent reporté de 2020 et n'est concernée que par quelques dépenses chaque année de mobilier, matériel de bureau et informatique et de logiciel. Pour 2021, Il est à noter qu'il n'existe aucun report de l'exercice 2020, ni en dépenses, ni en recettes.

#### 3-1 Les recettes d'investissement :

Outre le résultat d'investissement reporté 2020 qui s'élève à 26 698,13 € (soit 96 % des recettes d'investissement), elles sont constituées exclusivement ;

► **Des amortissements** de l'exercice 2021, pour 1 194,36 €, soit 4 % des recettes d'investissement,

#### 3-2 Les dépenses d'investissement :

Elles sont composées que de 2 chapitres ;

► **Les immobilisations incorporelles** (D20), représentant principalement des acquisitions de logiciels pour 25 % des dépenses d'investissement,

► **Les immobilisations corporelles** (D21), représentant des dépenses de matériel, notamment informatique et de mobilier pour le CCAS, pour 75 %.

### 4 - Les données synthétiques du budget 2021

#### Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2021

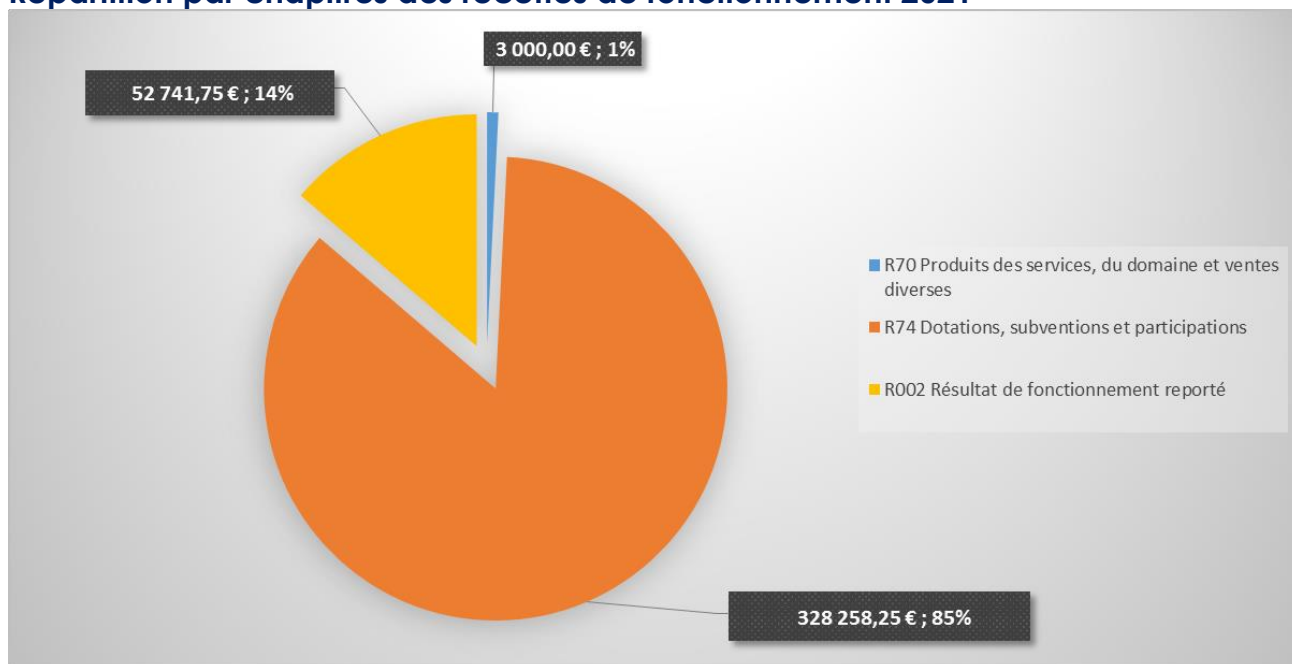
Recettes prévisionnelles de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2020	Pour information CA 2020	BP 2021
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 750,00 €	9 546,00 €	3 000,00 €
R74	Dotations, subventions et participations	368 915,28 €	299 797,80 €	328 258,25 €
R75	Autres produits de gestion courante	3 100,00 €	3 221,59 €	- €
R77	Produits exceptionnels	- €	130,00 €	- €
		<b>375 765,28 €</b>	<b>312 695,39 €</b>	<b>331 258,25 €</b>
R002	Résultat de fonctionnement reporté	47 188,72 €	47 188,72 €	52 741,75 €
	Σ	<b>422 954,00 €</b>	<b>359 884,11 €</b>	<b>384 000,00 €</b>

<b>Résultat de fonctionnement 2020</b>	<b>52 741,75 €</b>
--	--------------------

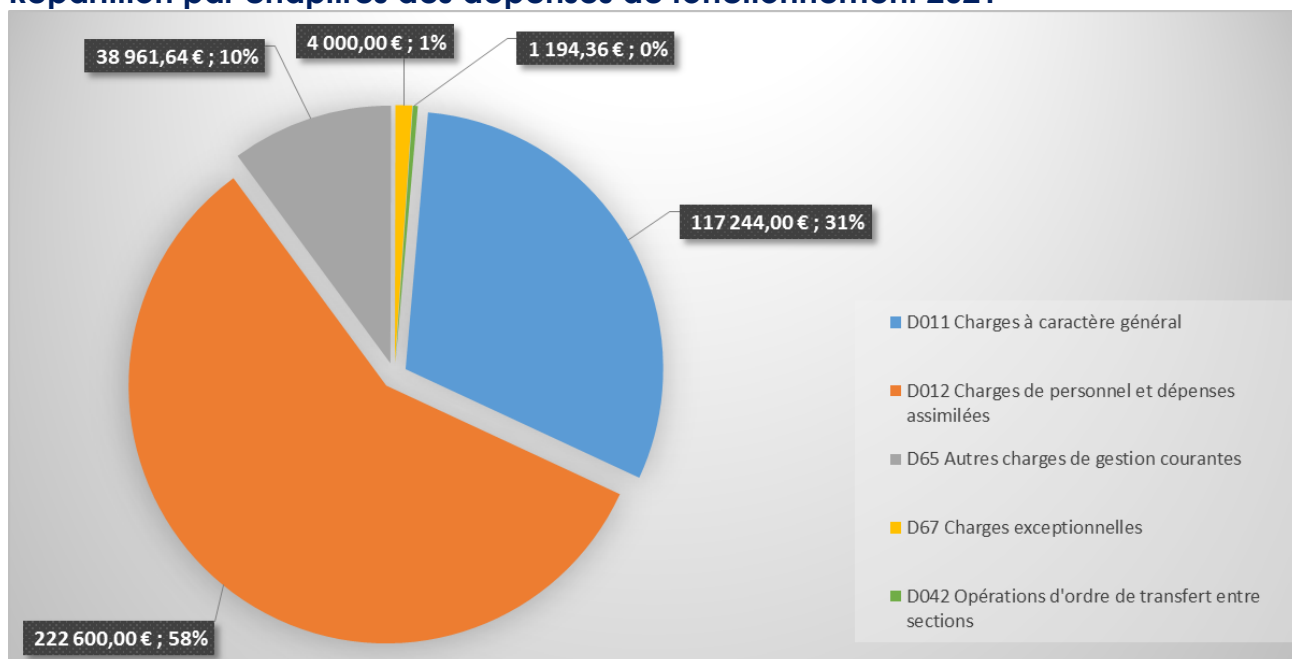
## Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2021

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2020	Pour information CA 2020	BP 2021
D011	Charges à caractère général	174 762,00 €	94 558,59 €	117 244,00 €
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	192 800,00 €	179 422,08 €	222 600,00 €
D65	Autres charges de gestion courantes	50 363,00 €	32 132,69 €	38 961,64 €
D67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	- €
D042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 029,00 €	1 029,00 €	1 194,36 €
<b>Σ</b>		<b>422 954,00 €</b>	<b>307 142,36 €</b>	<b>384 000,00 €</b>

## Répartition par chapitres des recettes de fonctionnement 2021



## Répartition par chapitres des dépenses de fonctionnement 2021



## Détail par chapitres des recettes d'investissement 2021

Recettes prévisionnelles d'investissement		Pour mémoire Budget 2020	Pour information CA 2020	BP 2021
R10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
R021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
R024	Produits des cessions	- €	- €	- €
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 029,00 €	1 029,00 €	1 194,36 €
		<b>1 029,00 €</b>	<b>1 029,00 €</b>	<b>1 194,36 €</b>
R001	Résultat d'investissement reporté	28 251,59 €	28 251,59 €	26 698,13 €
		<b>29 280,59 €</b>	<b>29 280,59 €</b>	<b>27 892,49 €</b>
	<b>Reports 2020</b>			- €
	<b>Σ</b>	<b>29 280,59 €</b>	<b>29 280,59 €</b>	<b>27 892,49 €</b>

<b>Résultat d'investissement 2020</b>	<b>26 698,13 €</b>
---------------------------------------	--------------------

## Détail par chapitres des dépenses d'investissement 2021

Dépenses prévisionnelles d'investissement		Pour mémoire Budget 2020	Pour information CA 2020	BP 2021
D20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	- €	7 000,00 €
D21	Immobilisations corporelles	28 280,59 €	2 582,46 €	20 892,49 €
		<b>29 280,59 €</b>	<b>2 582,46 €</b>	<b>27 892,49 €</b>
	<b>Reports 2020</b>			- €
	<b>Σ</b>	<b>29 280,59 €</b>	<b>2 582,46 €</b>	<b>27 892,49 €</b>

## 5 - Conclusion

- ▶ Un budget sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ▶ Un budget constitué de 2 sections, fonctionnement et investissement composées de dépenses et de recettes, celle d'investissement de faible valeur, limitée à quelques écritures,
- ▶ Un budget primitif avec un total de 384 000 € en fonctionnement et 27 892,49 € en investissement, donnant un budget global d'un montant de **411 892,49 €**,
- ▶ Une subvention d'équilibre en provenance de la Ville de Beuvrages à hauteur de **316 008,25 €**, représentant plus de 82% des recettes totales de fonctionnement 2021.